Image not found or type unknown

Comment faire un testament , notaire ou pas

Par **petitemomo**, le **08/01/2008** à **10:53**

ma fille qui vie avec quelqu'un sans être ni pacsé, ni marié ni en concubinage déclaré vient d'acheter à part égale une maison avec son ami.
Le notaire leur a conseillé de faire un testament.
Celui ci doit il être fait obligatoirement chez un notaire , ou peut il se faire sur papier libre chacune des personne concernées en gardant un exemplairs.
Existe t il des modeles de testament
merci de votre aide

Par **LudovicG**, le **16/04/2008** à **16:01**

Bonjour,
un testament peut être réalisé chez un notaire (le testament authentique) ou sur papier libre (testament dit olographe) lequel peut éventuellement etre déposé chez un notaire, lequel le conservera au coffre de l'étude, et en fera inscription sur un fichier national (à conseiller afin d'en assurer la bonne garde et éviter toute perte ultérieure...)
Les seuls obligations afin que ce testament soit valable est qu'il soit signé, daté et écrit en entier de la main du testateur.
Bien à vous,
LudovicG.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés